

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **01 juin 2010**

**COMPTE - RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....
Séance du 31 mai 2010
.....

Téléphone : 04 68 21 70 72
Télécopie : 04 68 37 51 29

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 12

Date de la convocation : 25 mai 2010

Présents : Jean-Marc BENS, Nicolas BOUIGUES, Bruno BOTET, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, Nadia ROUAUD, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA.

Absents excusés : René MUNOZ, Annie VIRMONTAIS-LELAURAIN

Absente: Nathalie WILHEM-MALPARTIDA

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Georges JOURDA

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2010 : à l'unanimité.

I. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rend compte des décisions prises par le maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal

Délibération N°95/2010 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Renoncement à exercer le droit de préemption urbain :
 - Sur le bien cadastré AD 186, situé Avenue des Pyrénées, et appartenant à Mme ESCARE Jocelyne
- Signature du marché « FOURNITURE ET POSE DE DEUX ALARMES ANTI-INTRUSION »
 - TITULAIRE DU MARCHÉ : ASC à ST ESTEVE – Montant du marché : 3 498€ HT
Contrat de maintenance : 600€ HT

**II. APPROBATION DCE ET LANCEMENT PROCEDURE MARCHÉ PUBLIC LOTISSEMENT
« LA JONCASSE »**

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur présente le dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif au projet d'aménagement du lotissement « la Joncasse » établi par le Groupement conjoint constitué du bureau d'études S.ABIC et de l'agence d'architecture PUIG.

Il rappelle que ce projet consiste à réaliser un lotissement communal à usage d'habitat et de commerce de 54 lots

Délibération N°96/2010 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises
- Décide de procéder à la dévolution des travaux par appel d'offres ouvert
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre la consultation dans le cadre d'une procédure négociée qui pourrait être décidée par la commission d'appel d'offres sur les lots infructueux.
- Dit que le programme d'investissement est inscrit sur le budget annexe de l'exercice en cours

III. ADHESION COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'UDSIST

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur donne connaissance à l'Assemblée de la délibération du Conseil communautaire en date du 18 mars 2010 décidant son adhésion au syndicat Mixte de l'UDSIST pour la fourniture des repas aux restaurants scolaires du primaire et de la maternelle.

Délibération N°97/2010 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la communauté de communes des Aspres à l'USIST

IV. TARIFS GARDERIE

Rapporteur : Ghislaine FLACHAIRE

Le rapporteur expose qu'il convient de fixer les nouveaux tarifs de garderie pour la prochaine année scolaire et que la commission scolaire propose de maintenir les tarifs actuels.

Délibération N°98/2010 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal fixe les droits de garderie pour l'année scolaire 2009/2010 de la façon suivante :

a) A l'année

1 jour de classe	= 25.50 Euros
2 jours de classe	= 51.00 Euros
3 jours de classe	= 76.50 Euros
4 jours de classe	= 102.00 Euros

b) Au mois

	SEP	OCT	NOV	DE	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN
Tous les jours de classe sauf mercredi.	14.30	10.90	12.60	8.40	14.30	12.60	9.20	10.90	11.80	13.40

c) Au Ticket :

- 2.60 Euro le ticket qui correspond à la garderie d'un jour de classe

V. PARTICIPATION AUX CENTRES AERES

Rapporteur : Ghislaine FLACHAIRE

Le rapporteur expose qu'il convient de fixer le montant de l'aide par enfant et par jour pour la fréquentation des centres aérés, et que la commission scolaire propose de maintenir les tarifs actuels.

Délibération N°99/2010 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide d'accorder aux enfants de VILLEMOLAQUE fréquentant un centre aéré, une participation de 3 euros par jour et par enfant et ce, dans la limite de 20 jours par année civile.

VI. PRESENTATION DE DIVERS RAPPORTS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur donne connaissance du contenu de ces rapports qui sont au nombre de deux (Rapport d'activité du SIVU à travers le compte administratif 2009, Rapport d'activité de la Communauté de Communes des Aspres à travers le compte administratif 2009).

Délibérations N°100 et 101/2010 : Adoptées à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des deux rapports sur :

- L'activité du SIVU à travers le compte administratif 2009
- L'activité de la Communauté de Communes des Aspres à travers le compte administratif 2009

VII. SUBVENTIONS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le Maire expose que l'association des donneurs de sang bénévoles de FOURQUES-PASSA-TRESSERRE-VILLEMOLAQUE a sollicité la commune pour obtenir une subvention afin de l'aider dans son action, plus particulièrement en vue de l'acquisition d'une banderole spécifique à Villemolaque.

Délibération N°102/2010 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal, considérant que cette association intervient dans un contexte social, décide de lui accorder une subvention de 250 Euros.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Travaux de voirie

Préparation de la prochaine programmation des travaux de voirie effectués sous la maîtrise du SIVU des Aspres.

Séance levée à **23 heures**

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA